MARGQ-EN-BARCEUL

CONSEIL MUNICIPAL Le Conseil municipal s'est réuni samedi dernier, à 7 heures du soir, sous la présidence de

M. Dujardin, maire. Le gaz faisant défaut, la séance a eu lieu à la lucur de 16 bougies. Il est d'abord precédé à la nomination des

différentes commissions. Commission des finances : MM. Dubois, Mar-

gat, Delahaye, Boudérê, Walle, Huyghe. Travaux : MM. Sauvage, Crépel, Van Boterdael, Loschaeve, Lubin et Engène. Instruction publique : MM. Dubar, Sauvage

Delahaye, Fiers, Demuynck, Monvoisin. Fêtes publiques: MM. Hennès, Rousselle, Honoré, Guilbert, Pluquet et Monvoisin. Chambre départementale d'agriculture : M Paul Delannoy.

Hospice: MM. Ducroquet Henri et Wattelle Bureau de biensaisance: MM. Rousselle et

Duhamel. Un crédit supplémentaire de 6.000 francs est voté pour l'augmentation des indemnités aux

instituteurs et instituirices. Let citoyen Huyghe dépose un vœu pour qu'une enquête soit faite sur les agissements des membres du Comité du Ravitaillement et de la police locale pendant l'occupation. Le Conseil décide qu'une enquête sera faite concernant deux personnes. Un rapport en sera adressé au Préfet.

jugement du secrétaire de la dernière komman dantur, accusé de vols. Le vœn que le paiement des chômeurs ait lien régulièrement tous les vingt-huit jours, est

Le Conseil demande l'extradition et la mise en

Un crédit de 200 francs est voté pour une distribution de tabac à fumer et à priser et d'une demi-bonteille de vin le jour de Noël aux vieillards de l'Hospiee. Une distribution de friandises sera également

faite aux enfants le jour de Noël. Un crédit de 1.500 francs est voté à cet effet Huyghe demande qu'il soit interdit aux gardes champêtres de s'occuper d'autres choses que de a police, sauf par ordre spécial du maire. Ce vœti est adopté.

Les vœux de l'inyglie, concernant le sou de poche aux vieillards et la liberté de conscience, et celui de M. Dubois, concernant la création de locaux aménagés pour les vieux ménages, sont renvoyés devant la commission administrative. Des mesures scront prises concernant le net-

loyage des rues et aquedues. Le Conseil décide qu'une délégation fera une démarche à la Compagnie du Gaz de Wazemmes, pour lui demander des explications concernant les trois lettres qui lui ont été envoyées pour l'éclairage des rues et qui sont restées sans ré-

Le Conseil se réunit ensuite à huis elos pour examiner plusieurs demandes d'assistance. HAUBOURDIN

L'AFFAIRE DE DETOURNEMENTS

M. le jugo d'instruction Glorian a reçu diverres commissions regatoires qu'il avait envoyées haubourdin, afin que soient enlendues diverses personnes se trouvant à même de pouvoir fournir des renseignements sur les agissements le Bouderez, inculpé - on s'en souvient - du létournement d'une somme de 196,000 francs an préjudice de la recette municipale. Le garde champêtre, ainsi que plusieurs com-

mercants, ont cie interrogés en vertu de ces jomanissions. Quant à Bouderez, M. Glorian l'interrogera à zouveau vendredi prochaiu.

VOL DE MADRIERS. - Ou a volé, au pont de h Torlue, six madriers d'une valeur de 250 fr., nu préjudice de la Compagnie du Chemin de fer

DUNKERQUE

M. Vancauwenberghe décoré

M. Georges Vancauwenberghe est nommé comnandeur de l'Empire Britannique en récompense les services que le sanatorium de Zuydcoote, tont il est le fondateur et le président, a rendus bux blessés anglais pendant la guerre:

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre Municips. Direction : BOURDETTE

Ce sojr, Réveillon et demain. Noël. (en matine) et en sonée) la charmante et joyeuse opérette Ganne, « Les Sallinbanques » fera trois Vendredi et samedi, « Le Roi des Palaces » Mournée/Baret). - Dimanche (matinée et soirée) deux repré sentations de Gala : Mignon, le chef-d'œuvre n'Ambroise Thomas, avec Mlle Geniève Cosle,

On n'a pas oublié le triomphal succes qu'elle emporta dejà sur notre scène dans le rôle de Mignon ». Nous entendrons également à ses M. Ernste, basse de l'Opéra, Jolbert, premier tenor, etc., THEATRE DE LA SOCIETE INDUSTRIELLE

Aujourd'ini en soirée, pour le Réveillon, et demain jour de Noël en matinée et soirée : L'Enfant Prodigue » la pantonine en 3 actes de L. Vormser, avec le célèbre mime G. Wague et « La Servante Maîtresse » le charmant opéracomique de Pergolèse, donne par des artistes de l'Opéra-Comique, il y aura foule pour ces trois représentations artistiques. and the second s

Palais d'Eté

* IDEAL SKATING NUIT DE RÉVEILLON Jusqu'à 10 h. 30 : PATINAGE - BAL

:: A 14 heures : GRAND BAL DE NUIT :: A minerit - FARANDOLE MONSTRE - A minuit JEUDI 25 : MATINEE et SOIREE :--: GRANDE FETE DE NOEL :--: SAMEDI : BOXE

manneman

OMNIA PATHE RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS Tous les soirs, représentation à 8 h.- Tous les fours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

HIPPODROME LILLOIS Canadian Exhibition

TOUS LES SOIRS, à 8 h. sp

GRANDE

REPRÉSENTATION

Jeudis, Dimanches et Fêtes MATINEES à TROIS HEURES Programme sensationnel et inédit

THEATRE DE L'UNION

Cars C. V. E. L. - (Salle chauffee).

soir, a 7 h. 30, l'immense succès SPARTA-CUS to heros de la révolte des esclaves, tragé-lie en 7 fableaux. — La Gamine, finc comédie n 5 acles. — La Manière Forte, film comique.— De Sibérie au Japon, vue documentaire. — PAR-TIE CONCERT: Davy, le joyeux comique ; Miss

fariany, discuse gale.

Grand orobestre symphonique. — Location à

La Vie Ouvrière

Un Nouvel Elément d'Ordre

LE SYNDICAT DES LOCATAIRES

La situation spéciale des régions envahies au point de vue de la location des immeubles et des rapports entre les propriétaires et les loca-taires, a déjà, ici même, fait l'objet de nombreux commentaires dont l'ensemble souligne d'une fa-con saisissante l'incohérence législative et la lé-gèreté avec laquelle nos malheureuses régions sur ce point comme sur combien d'autres ont été traitées.

Pour obvier dans la mesure du possible, et par l'effort privé, à l'incurie des pouvoirs pu-blics, il nous est apparu rationnel de grouper en un faisceau solide fous les intérets communs que l'arbitraire et le bon plaisir, seuls juges ac-tuellement en la matière, n'ont déjà que trop léses. C'est dans cet esprit que nous avons cepté de constituer le Syndicat des Locataires. Cette organisation, qui s'appuie sur l'Union con fédérale des Locataires de France et des Colonies, a un programme défini, et son action s'in-téressera, non seulement à la défense juridique quotidienne des locataires et à la question des loyers de guerre, mais encore à la réalisation de problèmes d'une portée autrement vaste, autre nent générale, tels que : la taxation des loyers, 'insaisissabilité du mobilier ouvrier, la créalion de bureaux municipaux de location, la création d'une juridiction spéciale et permanente des conflits locatifs. la refonte totale ou l'adoption des lois et reglements d'Hygiène publique, la construction d'habitations confortables et satubres,

Nous nous rendons compte de la délicatesse, mais aussi de l'importance de cette tâche. Nons savons que dans le dédale des lois récentes et anciennes, qui se croisent, se contredisent, les prolétaires seront infailliblement dupes s'ils ne trouvent pas dans une organisation solide l'appui nécessaire et le conseil éclaire qui leur permettra de se défendre contre l'iniquité.

Les nombreuses plaintes qui nous sont parve-nues jusqu'à ee jour en sont la preuve la plus tristement convaincante. Que ces plainles se groupent, que ces délaissés s'organisent, et demain, au lieu du gachis et de l'incoherence dont s'autorise l'arbitraire, une loi harmonieuse et équitable surgira, une juridiction profitable aux humbles verra le jour, et, une fois de plus, le peuple, par son bon sons, sa volonté d'ordre, son esprit de méthode, aura aidé à l'œuvre de réorganisation sociale.

Mais il faut pour cela, avant tout, s'affirmer, li faut que le Syndicat des Locataires soit puissont, et par le nombre de ses adhérents, et par l'intensité de son action syndicale. Déjà de nombreuses adhésions nous ent été dressées. Nous espérons que d'autres suivront bref délai, et que noire prochaine assemblée nérale groupera un nombre imposant de cifoyens soucieux de leurs intérêts, conscients de leur devoir et fermement résolus à défendre leur droit, même et seriout quand, par leur incoliérence, les tois s'avèrent impuissantes à les Pro-

Une permanence du Syndicat des Locataires est créée dans un des bureaux de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, où un délégué se tiendra à la disposition des adhérents tons les jeudis, de 18 hences à 20 heures, et les dimanclies, de 10 heures à midi. Ou peut, en outre, adresser des maintenant les demandes de renseignements, d'adhésions ou communications au camarade Albert LEFEVRE,

186 bis, rue de Paris, à Lille.

AUX CHEMINOTS DU NORD Comme suite aux nombreuses demandes de renseignements qui me parviennent, nos cama-rades frouveront ci-après tes réponses qui me sont adressées par la Compagnie pour chaque

cas qui les intéresse.

Des explications complémentaires seront fourries prochainement aux secrétaires de syndicats. A. DESOBILN secrétaire genéra de l'Union des Syndicals du réseau du Nord.

Paris, le 4 novembre 1919. L'Ingénieur en chel de l'exploitation à Monsteur Desobin, secretaire general de l'Union des Syndicats du reseau du

Suffe a vos lettres 419 et 441 des 16 et 21 couraut, me demandant d'élendre le pénélice du 112 salaire aux agents célibataires ou veuis sans enfairts restes a leur poste, n'ayant pas 6 mois de service, le ne puis sur toutes ces questions que in en tenir a mes precèdentes déclarations conresignées aux mémentos des entrevues du 1er évrier et du 31 mai 1919 :

1. En ce qui concerne les agents affiliés célibaraires ou veus sans enfant, restés en pays envalus, ils ont tous bénéficié de la 112 solde dans les mêmes conditions que les souliens de 2. En ce qui concerne les agents n'ayant pas

mois de service, il faut considérer qu'ils ne faisaient pas partie du personnel propre du réseau C'était des temporaires, et par conséquent eur situation était analogue à celle des ouvriers de l'industrie privée. Comme eux let ious les particuliers dis ont vécu pendant toule la durée de l'occupation au moyen de leur travail et avec l'aide des seconrs qui leur étaient alloués par les autorités locales sur les instructions du Gouverrement ou sur l'initiative des municipalités. 3. Quant aux célibataires mobilisés, il n'avaient de charges, puisque l'autorité militaire pourcovait à leurs besoins et assurait leur subsis-

D'autre part, la Compagnie leur a procuré un peu d'argent de poche au moyen de secours qu'elle ne leur a pas marchandés pendant toute a durée de leur présence sous les drapeaux L'ingénieur en chef de l'exploitation, JAVARY

Paris, le 8 novembre 1919. L'Ingénieur en chef de l'exploitation à Monsieur Desoblin, scerétaire général de l'Union des Syndicats du réseau du Nord,

Vous avez récemment appelé mon attention air le cas des agents célibataires enuigenés en aptivité en Allemagne, et vons m'avez demandé examiner la possibilité de leur accorder le béréfice du 112 salaire dans les mêmes conditions qu'aux agents resfés en pays envahis. Il convient de remarquer que le sort des agents prisonniers n'est pas comparable à celui des

igents qui, vivant en territoire occupé, devaient ncanmoins, pourvoir à tous leurs besoins. Les cétinataires en Allemagne n'avaient malheueusement pas la possibilité d'engager des dépenes d'entretien et de nourriture qui cussent élé de nalure à remédier à l'insuffisante de ce que leur fournisaient les Autorités allemandes : ils l'ont donc pu supporter les débours auxquels devraient faire face leurs caluarades non inter-

La Compagnie, d'ailleurs, ne s'est pas désinféressée du sort de ses agents prisonniers ; elle leur a fait, au début, des envois d'argent remplaplus tard, lorsqu'il fut avéré que des détournements étaient commis à leur préjudice, par des expéditions de colls de vivres ou effets, à rai-son de 1 ou 2 par mois.

H'ne m'est donc pus possible de revenir sur e qui a élé fait à cet égard et d'étendre, comme vous le demandez, aux avents emmenés en cap-tvilé, le régime dont ont bénéficié les agents restes en terriloire envails, places dans des con-

ditions essentiellement différentes.

Toulefois, je sais que parmi ces agents, il s'en fronvait qui ont recu des leurs, it titre remboursable, des vivres et effets dont ils ont du acquit er le montant à leur libération. A ceux qui m'on signulé la situation difficile dans laquelle se trouvaient, du fuit de ce remboursement, fa déjà l'ait obtenir des secours; it suffira que tous les eas analogues qui peuvent exister soient por tes à ma connaissance pour que, sur justifica-tion, la Compagnie intervienne de la même ma-

L'Ingénieur en chef de l'exploitation, JAVARY.

Chez les Cheminots En fin de l'assemblée générale des cheminois, qui a eu dieu marchi 16 décembre, à la salle du Foyer du Peuple, l'ondre du jour suivant & été

ORDRE DU JOUR : "Les cheminote du syndicat de Lille réunis en Mardi 16 décembre 1919; Après avoir entende les camarades Desoblin, se-crétaire général du réseau Norti et Bolsnier, con-seiller fédéral, sur : 1. La situation des révoqués

de 1910; 2. L'échelle de traitement et le statut du ces prestions out interessent tous les cheminots lament l'application des huit heures pour les raisons que la Compagnie du Nord invoque pour forcer ses agents à faine des doubles journées; Donnerst mandat au ser étaire généro du ré-eau de saisir dans le plus brei délai la Commission

mettre les synticats Nord ainsi que les autres unions de syndicat en conformité avec les décision des Congrès régionat et national de 1919 relative aux versements effectués à la Caisse des retraites pour les révoqués de 1910 par une cotination Ciale de 5 francs obligatoire à tous les symiliqués.
Décrident de n'accepter que les échelles et statutes présentés par la Fédération au sein des commissions partiaires, et lui font comfiance pour faire aboutir les légitimes revendications des exploités

Protestent énergiquement contre l'intervention en Russie et le blocus affameur, qui met en péril l'existence de milliers de femmes et d'enfants. Demandent dans le plus bref délai l'amnisti pleite et entière et en particulier pour les martins de la mer Nôtre, qui se meurent dans les bagnes militaires pour avoir refusé de se battre avec un peuple avec iequel ils n'étaient pas en guerre : Levent la séance aux cris de : Vive la Fédérati Nationale des Chemimots! Vive la Confederation Générale du Travail! Vive l'émancipation des tra vailleurs par les travailleurs eux-mêmes!

Dans le Textile

Jeudi 25 décembre, Noël, à 9 heures 30 du ma-tin, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, réunion de tous les délégués des tissages et préparations. Ordre du jour : La rétroactivité — Application intégrale du contrat — Communication de la tet-tre du Syndicat des fabricants de toile — Ques-

AVIS. — Tous les délégués des tissages sont priés d'apporter des précisions concernant les différentes réclamations qui se produisent sur la non-application de la convention.

- Dans la filature de coton, le même jour. 10 heures 30 du matin, réunion de tous les délé gués des filatures de coton, preparations, retor-deries de coton, filteries, filature de lin, blanchisseries, tullistes. Ordre du jour : Application des huit heures — Travail de nuit — Revendications — Réclama-tions de la filature Thiriez (rattacheuses) — Com-

munications. Que tous ceux qui auraient des réclamations à formuler apportent des renseignements précis et exacts : étant donné l'importance des questions à traiter, nous espérons que tous les délé-gués seront présents à l'heure fixée.

Pour la Chambre syndicale ouvrière de l'Industrie textile de Lille et des envi-Le Secrétaire : rons :

SECRETARIAT OUVRIER D'HYGIENE Réunion de la Commission

La Commission du S. O. H. se réunira vendredi 26 decembre 1919, au siège de la permanuce, 1 his, place Vanhoenacker, à 19 heures.

Ordre du jour : 1. Action et Organisation a) La défense des Accidents du Travail : Conseil judiciaire ; Permanence — b) La défense des nutilés de la Guerre : Contrôle du Centre de Réforme ; Les soins nuclicaux — c) La défense des locataires : Association des locataires ; Conseil technique : Permanence Revue des Documents officiels et Travaux parlementaires.

3. Question à l'Etude : L'Assistance aux fein-Il ne sera pas envoyé de convocation indivi-La réunion est ouverte à tous les camarades que ces questions penvent intéresser.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

:: Convocations ::

DANS LE TEXTILE COMMISSION EXECUTIVE *

Lundi 29 décembre 1919, à 15 heures précises: réunion de la Commission Exécutive de la Féderation, au siège habifuel.

Ordre du four : Lecture du procès-verbal -Situation financièr eet morale - Correspondance — Action en faveur du peuple russe — Fixation de la date et de l'erdre du jour de la prochaine réunion du Conseil Fédéral National — Les gre ves - Les délégations remplies - Divers Vii l'importance de l'or e du jour la pre-sence de tous les membres est indispensable. Pour le Bureau fédéral : V. VANDEPUTTE

SYNDICAT DU BATIMENT

Commission exécutive du Bâtiment. - Mercredi 24 décembre, réunion pour tous les secrétaires et trésoriers des Sections Techniques de Lille, à 5 heures et demie, au siège. Présence indispensable.

Assemblée du Conseil d'Administration. -Jeudi 25 décembre, à 9 heures, au siège, rue de la Cles, 32, assemblée pour tous les secrétaires de section, tant de Lille que des communes environnantes.

Vu l'ordre du jour très important tous se fe ront un devoir d'être présent: SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE

nérale dimançhe, 28 décembre 1919, à 3 h. 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris. Ordre du jour. - Lecture du procès-verbal du 15 novembre 1919 ; Causerie par le docteur Verhaeghe, sur les accidents du travall ; Re-

nouvellement de la commission. Le secrétaire : Th. Devernay. P. S. - La commission du syndicat voulant instruire les syndiqués sur leurs droits en cas d'accidents de travail, a fait appel au con cours du camarade Verhaeghe, pour commente la loi de 1898. Elle espère que les syndiqués

se feront un devoir d'assister en grand nombre à l'assemblée générale. Section des ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, rabo-teurs, mortaiseurs, etc.. — Samedi 27 décembre 1919, à 6 heures du soir, salle de la Bourse du

Travail, rue de Paris, 186, assemblée générale Ordre du jour : nomination des délégués. la commission administrative.

Section des modeleurs. - Dimanche 28 de cembre, à 9 heures 30 du matin, salle du Trivoli-Cinémia, rue de Fives, 28, assemblée générale. Ordre du jour très important. Le secrétaire, Ch. DEVERNAY. REUNIONS DANS LA CONFECTION

Association amicale des Doubleurs. - Mercredi: 24 courant, à 6 heures du soir, assemblée générale au siège de la Bourse du Travail. Ordre du jour très important, Présence in-

SYNDICAT DES PLIEURS EMBALLEURS Mercredi 24 décembre, à 7 h. du soir, rue du Bourdeau. 13, réunion extraordinaire. Communications importantes ; lecture de la correspondance ; envoi du tarif ; paiement des

cotisations ; demande d'entrevue avec les pa-Etant denne l'importance de l'ordre du jour, tous les camarades se feront an devoir d'assister a la reunion. Le secrétaire : FAVIER.

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIERE DE L'IN DUSTRIE DES CUIRS ET PEXUX DE L'AR-RONDISSEMENT DE LILLE Sections des Tanneries et Cuirs industriels. Tous les délégués ouvriers, tanneurs, cor-

royeurs, taquetiers et similaires des syndicats de Lille, Roubaix, Tourcoing, des sections de Lys-lez-Lannoy, Halluln, Mouvaux, Marcq-en-Barreul, Loos, Haubourdin, Lomme, Cysoing, Templeuve, Pont-à-Marcq, Avelin, Seclin, etc. sont convoqués à la réunion extraordinaire qui aura lieu le jeudi 25 décembre, à 10 heures précises du matin, au siège, rue du Molinel, 19. à Life. Ordre du jour : Communications ; décisions

SYNDICAT DES MUNICIPAUX (Section des Ouvriers). - Réunion de la comm medi. 27 décembre, à 5 heures du soir, à 18 Bourse du Travail. 186 bis, rue de Paris.

Présence indispensable. Le secrétaire : Muroel Dujardin.

PARTI SOCIALISTE

La Commission Administrative de la Scotion Litteles (so rémetry terment, W sementit, S 6 hours et Jamie de sellé, d'a L'Thibut de

Aux Membres des Sections du Parti

La Commission administrative veus informe que le Congrès de la Fédération aura Meu le dimanen-d janvier, à Line. Il s'ouvrira à 10 heures précises du matin, salle de l'UNION DE LILLE, rue d'Ar. L'ordre du jour est ainsi fixé :

I. — Nomination de Bureau. II. — Elections sénatoriales du 41 janvier. III. — Reconstitution de l'Union des Blue muni-

(Les secrétaires de scotton sont invités, s'ils pa L'ont déjà fait, à neus adresser de suite les résul-tais détaillés, par liste, des élections municipales). IV. — Fixation du prix de la cart ed'adhérent à franc, au lieu de 0,50 centimes. V: - Changement du siège du bureau de le

VI. - Ordre du jour du Congrès mational de 1. Rapport du Secrétariat (réoganisation des ser-

rices administratifs et de propagande du Parti);
2. Rapport de la Trésorerie;
3. Rapport de la Commission de contrôle; 4. Rapport, du Conseil d'administration de l'HU-MANITE (la l'reere socialiste);
5: Examen de la situation politique a) Les élec-tions générales; b) Action du Parti Socialiste du Parlement; c) Organisation de la propagande dans

le pays >
6. La situation internationale : a) Les résolutions des dernières conférences internationales; b) Le Congres. de Genève : 7. Les conflits (demandes d'appe) centre certainies décisions fédéralies)

VII. - Nomination de la délégation au Congr.s Le citoyen Frossard, secrétaire du Parti, nous annonce l'envol prochain de rapports sur les questions qui sont à l'ordre du jour du Congrès Nadonat. Des leur réception, nous vous les enverrons. Nous vous rappellons que la représentation des

sections au Congrès est fixée par l'article 22 du regionent fédéral quil dit que « chaque section a droit à une représentation proportionnée au mom bre de ses membres soft un délégué par 25 coti-sants ou fraction égade ou supérioure à 10 ». Le secrétaire de la section est prié d'envoyer au plus tard le 2 janvier les noms de vos délégués au citoyen Lebas, 28, rue Fives, à Lille. Si vous présentez un candidat à la délégation au Congrès de Strashourg, mous vous prions de nous

envoyer son nom pour la même date exireme. 2 janvier. Le Congrès national durera 5 jours : du 25 am 29 jemvier 1920. Recevez, Camarades, nos salunations fraternelles, Pour la Commission Administrative. Le secrétaire général :

G. DELORY. CANTON SUD-OUEST. - Le canton Sud-Ouest a la douleur de perdre un de ses militants en la personne du camarade Francots DEMAEGHT, dont une, mort brutale vient d'accompier son œuvre en quelques jours.

Nous invitons les camarades du canton Esquermes, Wazemmes, Sud, Canteleu, a assister à ses funérailles, cui auront lieu le jeud' 25 décembre, à 2 beutes un quart, Assemblée rue Destailieurs, 7 (ban'ieue d'Esquermes), à 2 heures.

Pour le Comité Cantonal : Marcel Dujardin.

COMITE « LES AMIS DE CHESQUIERE ». - Réunion samedi. 27 décembre, à 3 heures di soir, rue de Fives, 28, à Lille. Mesures à prendre ; Propositions diverses.

Le président : Marcel Dujardin. SECTION MADELEINOISE. - Assemblée générale le samedi 27 courant, à 8 heures du soir, au siège, 36, rue de Lille.

Ordre du jour. - Situation de la section : Proposition de sectionnement ; Nomination des Commissions : Délégués au Congrès du 4 janvier ; Question des cartes et cotisations. Présence indispensable ; la carte sera exigée à l'entrée. Le secrétaire : C. Desquiene.

SECTION DE WATTIGNIES. - Les memréunion qui aurà tieu le dimanche 28 décembre, à 5 heures du soir, chez Detefosse Louis,

Ordre du jour. - Cartes Fédérales ; Congres du 4 janvier.

à la Place.

A PHALEMPIN UNE BELLE REUNION SOCIALISTE

Dimanche, à 6 heures du soir, beile soirée pour a section, c'était la réunion du mois, les six élus du Parti étaient présents et avec oux, nombre de leurs électeurs qui se sont fait inscrire à la section du Parte socialisie. Nous invitons ceux qui voudraient encore se faire inscrire à le faire pour pouvoir toucher la carte de 1920 et nous pouvons dire que la propagande sera intensive pendant les quatre ans qui nous séparent des élections commu-

Beaucoup de choses à l'ordre du jour : concert, fête de la remise d'une bannière, créations de section dans les communes du canton de Pont-à-Martin qui n'en possèdent pas, enfin, de quoi travailler comme de fervents militants, c'est ce que nous ont promis les six conseillers. Rendre les réunions intéressantes par des causerles et arriver à avoir le plus possible la jeunesse pour être à même, dans quatre ans, de faire voir à ceux qui sont nes adver saires et que n'étant eux-mêmes que des travail. lours, ent déserté leurs frères de misère et leur tire dans le dos à un point que le gros capitaliste qui est maire aujourd'hui n'a guère confiance en eux et se dit : Ce sont des deserteurs, ils pourraient bien en faire autant une autre fois. Il n'a guère confiance, et naturellement le leur fait sentir, et leur dit à sa manière en parlant de six camarades qui sont restes à leur poste : Ceux-là, ce sont des dravaidleurs et des vrais républicaons, mais vous Dams quatre ans, I'on vous remettra tous à votre

If ne faudra plus tirer la ficelle pour vous faire dfre : Out! Oui! Monsteur Henri!

FUNERAILLES CIVILES Jeudi, 25 décembre, à 2 heures un quart du soir, auront lieu les funérailles civiles du regretté François DEMAEGHT, secrétaire du Comité Socialiste de la banlieue d'Esquermes, membre de la Libre Pensée de Loos.

Inhumation au Cimettère du Sud, à Lille Assemblée à la maison mortuaire, rue Destailleurs, 7 (hanlieue d'Esquermes). - Tramways H et B.

A ROUBAIX

BOURSE DU TRAVAIL AVIS TRES IMPORTANT AUX CHOMEURS

Tous les camarades chômeurs sollicités par le Bureau de placement de Roubaix, pour aller tra-vailler à n'importe quel endroit des régions dé-vastées, sont invitées, avant de partir, à se pré-senter à la Bourse du Travail de Roubaix, 78, houlevard de Belfort, ou des renseignements im-portants leur seront donnés

La Bourse du Travaid proteste centre les pro-cedes du Burean de Placement, qui envoie des ouvriers dans des lieux cloignés des régions dévastées, où, une fois arrivés, ils sont laissée sans nourriture, ans logentait, sans argent, chigés de faire de nombreux kilomètres à piet, pour regagner leur domicile, au risque d'être arrêtés pour vagabondage.

AUX OUVRIERS BRASSEURS ET LIQUORISTES Les ouvriers brasseurs et liquoristes de chez Brame. Despret et Mullosfèld, à Lannoy, sont pries d'assister à la réunion qui aura lieu le jeudi 25 courant, à neuf heures irente du matin, à la Bourse du Travail, 76, boulevard de Bel-fort, à Roubaix. Ordre du jour : Application du contrat — Très

A TOURCOING

DANS LE BATIMENT

Tous les ouvriers du Bâtiment et des travaux publics sont pries d'assister aux réuntous tech-ciques qui auront lieu à la Bourse du Travail,

new minutes, seement, today breats, point less a de minutes, apertarbres, consultrate, person-OUDRE DU JOUP à Les saleires ; les congrès du Patraent de Trees et de July ; reporgelle-

WATER CHEST AND THE CHEST



La Terreur des Voyageurs.

Les voyageurs redoutent la constipation et emportent dans le baluchon la SCAVULINE, purgatif-laxatif. C'est une excellente précaution. Les longues stations en chemin de fer; l'irrégularité des heures de repas, le changement de nourriture, d'heures et d'habitudes, troublent l'intestin. La Scavuline agit comma purgatif ou laxatif, suivant la dose. On la prend le soir, elle agit pendant la nuit, donne satisfaction le matin.

On troube la Scavuline dans toutes les pharmacies et cu dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, Fr. 3,- la bolle, plus Fr. 0.30 limbre-laxe par bolle, pour nombreuses purgations. できていることできていることでき

Les Sports

FONDERLAND LILLOIS

BOXE La deuxième réunion de boxe par le Vonderland Lillois aura lieu samédi prochain 27 décembre à 8 h. 30, dans la salle du Palais d'Elé. Au programme deux grands combats entre lillois et parisiens, Charles Mars qui effectuera sa rentrée sera opposé à Jamy un des prétendants les plus qualifies au titre des noids wellers, Raymond Masurelle rencontrera Le Meer, Le poulain de Desrueltes devra être en parfaite condition s'il

Quatre autres combafs entre les meilleurs no vices du Nord et du Pas-de-Calais complèteront cette soirée qui ne le cèdera en rien comme interet à la precédenle. Les combats seront arbi-trés par le professeur A. Carpentier. Le bureau de location fonctionnera à partir du 25 décembre au Palais d'Eté.

veut triompher du rude combattant de la Capi

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

V. D. Un petit quinquin bien ennuyé, Nº 16. -Faites proroger de sulte la iocation par ministère d'huissier, voys éviterez ainsi cette augmen

Un vieux gregnard. — 1. Out. — 2. Eile ne parait pas exagérée. — 3. Aucum remboursement. F. H., 13., 1886. - 1. Oui. - 2. Non. - 3. S'11 s'aght de la porte d'entrée, out - 4. Oui. - 5. t france par jour. Une lectrice du « Réveli », D. L., N 24. — Elie esi tenue de payer le joyer si elle ne vit pas que

Je vais me oouoher, 52. - Vous éviterez le congé en jui faisant notifier de suite votre intention de proroger. Notification par ministère Un qui veut connaître, Z. A. B. - La commis

Un leoteur aseidu, L. E. H., 1-12. - 1. Il est trop tard pour que vous fassiez établir le dossier réglementaire. - 2. Non aux deux questions Actueffement vous devez payers A. T. C. Un huesard, 372. - Le bail n'étant pas échu vous ne pouvez augmenter le prix mais le preneur doit vous payer le montant du loyer. 36. Une veuve dans la peine. — La commission arbitrale statuera sur la question des loyers èchus

et vous accordera vraisembiablement smon l'exo. nération totale tout au moins une importante ré duction de prix. Une Intéressée, M. P. - En droit strict vous devez la totalité du loyer. Aussi tâchez de vous

entendre avec le propriétaire pour obtenir une réduction de prix. Un legtour assidu du « Réveil du Nord », N. 93. Le propriétaire peut vous donner congé, mais vous pouvez obtenir une prorogation de la loca-A cet effet, faites natifier votre intention au propriétaire par ministère d'huissier au plus tard le 20e jour après la réception de ce congé. 4. R. M. R. H. - Vous devez continuer a payer

le lover. Fifile ennuyée, N. C. - Vous devez continuer B. Un pollu du 54e colonial d'Orient, - 1. A partir du 7e mois qui a suivi votre démobilisa ion. - 2. Oui, c'est indispensable.

Le Réveil matin. - Yous devez continuer D. C. M. M. — Il y a location postérieure au ler août 14, le propriétaire peut donc vous donner D. B. D. P. - Vous devez d'abord faire provo

A partir dai 1er 16vrier 1920. — 2. A présent si

vous voulez. - 3. De suite.

Quand cetto décision sera intervenue, vous adres erez voire demande d'indemniié au Directeur de l'Enregistrement à Ltile. P. C. D. A. 49. - Saves vous dans quelle ville e pubitait l'organe dont vous nous causez ? Etait ce la buffetin d'une association agricole ? Il nous

une décision de la commission arbitrale

est indispensable d'avoir ces renseignements car Un socialiste qui ne comprend pss. 139 2. us no pouvons reproduire in-extense les expli cations que nous avons déjà fournies sur la loi du 12 juillet 1919 relative aux élections légistatives. Nous vous rappelons toutefole que sont d'a bord proclamés élus les candidats qui ent obtenu majorité absolue, c'est-à-dire la moitié des suffrages plus un Pour les autres sièges, la représentation proportionnelle joue. On attribue à chaque liste un nombre de sièges en apport avec la moyenne des suffrages obtenus par chacuno des listes. Dans chaque liste, on proclame élus ceux des candidats qui ont obtenu le plus grand

nembre de voix. Un abonné du « Révelt », A. B., 1915. — Le ré. glement est formel. Vous ne pouvez prétendre au

secours de fores. Serve toutetus du rembousement, par voie de précompte, du montant de la délégation de solde.

2. C'est toujours très long. Ce ne sera peutêtre pas avant un an. — 3. Non. — 4. 1638 fr. par an. - 5. Il pourra toucher avec rappel au jour de ses 60 ans, une renie un peu supérieure a cent francs.

R. E. W. - Ce-n'était pas un droit ; seuls pou raient y prétendre les démobilisés sans travail et sans ressources. Un icoteur assidu dù « Réveil » 1894.

vez payer voine loyer puisqu'il s'agit d'une lo-cation commencée pendant la guerre. Un long peignoir sans tablier. - Si vous habi tez cette maison depuis avant la guerre, vous pouvez demander la prorogation de deux ans ; dans H. 17. M. P. C., 22. - Oul, écrivez au comman-

dent de votre dépôt démobilisateur. — 2. Votre sœur n'a droit ni à l'indemnité de démobilisation, ni aux primes mensuelles de feu son mari, 81. M. S. Une more qui vouerait savoir. — Ce sera difficile. Eurivez meanmoins directement au ministre de la Guerre (sous-secrétaire d'Etat de la

A. V. Mériet. - Le propriétaire ne peut vous

alignmenter pulsqu'il s'aght d'une location posté. Vous n'elles de compre que jusqu'au mois d'octobre le vous de la main de les passes de le le mois de la mois de cervise elleurs de la mois de l

Un pellu de la classe 22. 42. — 1. Vous avez rost aux primes mensuelles à condition de 110 pas avoir été mis en sursis en février 1916.

Un pollu de la 9e, 57. 1. Adressez une récla-nation au préfet. — 2. Non ce n'est pas un accldent de travall. — 3. Berivez au service des dom-mages de guerre, 2, rue Saint-Bernard, à Lille. Simone Maurice, 15. - Vous avez droit à la prime d'aliaitement si vous avez touché l'assis-tance aux femmes en couches. Ecrivez au préfet, M. V. Une veuve ennuyée. — 1. Vous avez droit à une pension. — 2. Ecrivez au sous-intendant mi-litaire au chef-lieu du département. Vous recevrez un titre provisciée qui vous permettra de toucher en attendant la liquidation définitive de votre pension.

U npauvre ocur torture, No 69. - 1. On ne sait encore quelle sera la durée de son service milital re. - 2. Ce n'est pas exact. - 3. Ils doivent vous le rendre, sinon déposez une piainte en écrivant au procureur de la République.

un vieux pollu désenchanté. — 1. Out, écrives au préfet. — 2. Vous pouvez prétendre à un complément de secours 1 voyez la mairie. — 2. Voyes 2. — 4. Non, puisque vous n'êtes pas rentré. Fervent socialiste, J. D., classe 99. — Vous ne pouvez réclamer aucune indemnité de ce fait, ni

n'avez pas circit aux primes mensuelles pour votre 4e année. L. D. - Votre pere doit payer son loyer puis-

qu'il sagit dune location postérieure au 4 août Un pauvre maihaureux réformé tamporairement 190, siasso 1999. — 1: Non. — 2. et 3. II faut ré pondre à la convocation qui vous a été adressée

cette période un secours journalier de 4 francs. Léonie icetrice assidue. - 1. Vous avez diroi à la pension pour vous et vos enfants tant que le tribunal ne vous att pas déclaré indigne. — 2.

H. M. H. - Vous avez droit aux primes mensuelles à dater de novembre 1917. Ure assidue pas volnarde, 35. — 1. Le secours de loyer est réservé aux réfuglés, ce n'est pas vore cas. — 2. Ecrivez au directeur de l'Intend

28, place aux Bleuets, à Lille Un ancien poliu qui voudrait savoir, 53. - Vous n'y avez plus droit depuis le 15 novembre dernier. - 2. 11 est actuellement trop tard pour ré

T. M. 9,911. Un pas content. - Votre mère aurait pu réclamer le rappei : mais elle aurait du farre sa demande avant le 23 octobre dernier. — 2. De quel secours voulez-vous parier ? Pas de chance, No 99. — Vous ne pouvez pius

l'allocation annuelle de 800 francs comme parent d'un militaire tué. Adressez votre demande de naturalisation au préfet. Un mécano syndicaliste. - Vous devez payer,

sont l'éservés aux Français. Rien à faire dans votre cas. D. D. P., No 5. - 1. Non, H faut au minimum neuf enfants vivants. — 2. Cette donation a été faite par M. et Mme Cognacq. C'est l'Académie française qui cet chargée de la répartition des

231. Mère ennuyée. - Ecrivez au général Dupont, chef de la Mission militaire française a Borlin, qui fera faire une enquête. C. F., 500. - L'appartement est à votre mom.



du Cocorice 37, rue Neuve, LHLLE BONBONS FINS - PAINS D'EPICES

Un du pays noir, Nº 230. - Ecrivez au minis tère de la Guerre, service des successions milital.

res 1, rue Lacretelie, à Paris. P. D. Vairéas, 24. N. — 1. C'est en vertu de la iel du 24 octobre 1919 insérée au journal officiel du 26 octobre. - 2. On n'avait pas le droit de attendu que vous n'en avez pas repris possession on temps voulu. -- 4. Il faut demander à la de-

Sofferino. - C'est en vertu d'une instruction de dinistre de Fintérieur du 5 mai 1919. 33. Bien inquiet, Douoi. - Le texte de l'article 6 est formel et ne falsse place à aucum doute. Vous ne nouvrez faine reporter wotre ball sur l'immerble reconstruit

cette remise dans votre requête tendant à obtenix tant vos titres à La garde et Confroron, classe 1912, M. 28. -Adressez une réclamation au sous secrétaire d'Etat de l'administration de la guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Parts. — 2. Out. — 3. 25. Gran-

président de la commission arbitrale. ar vous n'avez pas 18 mois de service effectif. -Cette date: n'est pas cncore fixée. A Jeanne ennuyée, 13. - Vous ne pouve récla-

autre secoure, pour ia durée de l'occupation, Golomb Christophe d'Haveluy. — 1. Au directeur du service départemental des R. O. P., 95, rue d'Esquermes, à Lille. — 2. Out, st sa requête est

G. B., 55. Vous devez toucher l'allocation d'attente. Ecrivez au sous-intendant du 3e service. 18, me Manuis, à Lillie.

signations, 56, rue de Lilie, à Paris, en expo. sant co fait. - 2. En attendant, réclamez à la mairie ies secours temporaires. F. X. - Vous éviterez l'augmentation de loyer

Une Parisionne envelée de Lille. — 1. Ecrivez au préfet (bureau de colice, intervention dans l'intérêt des families). — 2. Out, si vous étier ilservice actif avant la guerre. Q. A. Un isoteur assidu du « Réveil », Hallen

cation d'attente. Un propriétaire égoiste, L. A. - 1., 2 et 3. Sou. mettez la question à la commission arbitrale, il est certain que la propriétaire doit faire faire les réparations indispensables puisque vous payer.

L. Vous devez payer depuis novembre 1918.

tonir une indemnité égale à 50 % du moutant des loyers non perçus. Qu'il adresse se réclamation au direction de l'Enregisiroment, 18, rue Gau-thier de Chatillor. à Ride.

votre patron, ni aux dommages de guerre. c. R. - N'aviez-vous pas, lors de votre engagement, percu un acompte sur votre prime. Vous

Votre hospitalisation sera d'adlleurs de très courte lurée. Votre famille touchera d'allieurs pe

Des maintenant vous pouvez demander une avanco. Ecrivez au sous-intendant 18. rue Marais, à Luie. — 3. Il n'était pas utile de déclarer une chose inexacte.

toucher l'adlocation depuis le 15 novembre der mier. Vous devriez immédiatement demander ia naturalisation : cela vous permettrait de toucher

nais le propriétaire doit faire les réparations. S'il ne remet pas la maison en état d'habitabilité, appelez-le devant la commission arbitrate. Un boige ennuye. - Les secours dont il s'agit

Votre beau-fits n'est donc pas fondé à vous de-mander de jui abandonner ce logement. — Vous pourrez réclamer les frais d'entretien de l'enfant

si vous n'avez pas perçu d'allocation militaire.

Ennuyee, 1.000, C. R. - Il fant en effet faire une



Grand Assortiment pour Revendeurs

lui reclamer cette somme. — 3. Nous me pensons pas que vous pourrez rentrer dans cette maison. entrice de vous la faire expédier. Nous ne voyons pas d'autre moyen.

Une lectrice assidue du « Réveil », Lille. -Vous pouvez obtenir une remise très importance (9/10e) ou même l'exonération totale. Demandez

de-Place, à Lille. - 4. Le propriétaire pourra vous donner congé. Les mystères de Mew-York. - 1., 2 et 3. Il s'agte ici d'une question très délicate. Nous ne pou-vons que vous conseiller de soumetire le cas au

mer qu'un secours du bureau de bienfaisance de la localité dans laquelle vous résidez. 8. J., classe 1905. — 1. Non il faut au moins 18 mois de service offectif. — 2. Oui, aux frais de la commune ou bien du département.

BAHCE, INDEPENDANCE "Le Travail Chez Soi" Pour tous per l'acces pratiques et incratives, 1 fanc fran timbres. A. O VIGHTON. 14, R. A. Daudet. Cris (EIV), NOTICE ERATIS OF FRANCO

Une veuve bien inquiste, No s. - t. Ecrivez au litrecteur général de la caisse des dépôts et con-

en demandant aur propriétaire, par minister d'huissier, avant le 23 janvier 1920, la prorogation

net. Votre femme al votre fille n'out droit à l'allocation militaire puisque vous touchez l'allo

M. Pade solle K. K. O. - Votre père pourre ob